

Commune de la Ferté-Bernard

- - - - -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DECISION n° 2026-05-02

Relative au dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR-DSIPL 2026 pour les travaux de rénovation et d'extension du bâtiment « Roller skating / athlétisme »

Nomenclature : 1.1 Marchés publics

LE MAIRE DE LA COMMUNE

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** le Code de la commande publique en vigueur,
- **VU** la délibération du 7 avril 2026 prise sur le fondement de l'article L-2122-22 du code général des collectivités territoriales, portant délégation d'attribution de l'organe délibérant et autorisant Monsieur le Maire à :
26°-De demander à tout organisme financeur, à hauteur de 1 000 000 € / an, l'attribution de subventions,
- ➔ **Considérant** la nécessité de procéder à des travaux d'extension et de rénovation du bâtiment "roller skating / athlétisme" afin de rendre les locaux tant conformes à la réglementation qu'adaptés au nombre de licenciés,
- ➔ **Considérant** le contrat de maîtrise d'œuvre confié au Cabinet AMC Architectures le 17 février 2026,
- ➔ **Considérant** l'avant-projet présenté par le maître d'œuvre à la collectivité le 14 avril 2026,
- ➔ **Considérant** que cette opération répond aux critères d'éligibilité de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Année 2026, rubrique 2-6 – Travaux de construction et de réhabilitation des équipements sportifs,

DECIDE

Article 1 - De déposer auprès des services de l'Etat, un dossier de demande de subvention pour les travaux d'extension et de rénovation du bâtiment « Roller skating / athlétisme », au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Année 2026 (rubrique 2-6 – Travaux de construction et de réhabilitation des équipements sportifs).

Article 2 - D'effectuer toute démarche permettant l'obtention de cette subvention représentant 30 % du montant HT de l'opération.

Article 3 - Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Mamers,
- Madame la Trésorière de la Ferté Bernard.

Fait à La Ferté Bernard, le 04/05/2026



Affiché le

18 MAI 2026